



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2012-110**

Objet :

**CCVH – Avenant à la convention.
Autorisation du droit des sols**

Délibération affichée le :

L'an deux mille douze et le treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marcel JOVER, Maire.

Etaient présents : MM. JOVER Jean Marcel - LASSALVY Christian – CONTRERAS Sylvie - BARRAL Claude - DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – EDMOND-MARIETTE Dominique – LECOMTE Olivier - BOSCH Jean Claude – NOEL Martine – DELERIS Claudine - DEBONO Catherine - PANTANO Sylviane – LESAGE Lamyaa – DIEZ Frédéric - CHRISTOL Marcel – LECLERC Joëlle - SERVEL Olivier - SOREL Joëlle - SOTO Jean-François – LEROY Annie

Pouvoirs : MM. BOREL Christian à JOVER Jean Marcel - SUQUET Maguelonne à LASSALVY Christian à SOTO Jean François
Convocation du 06 décembre 2012.

Absents : MM. SIDERIS André – DELVAL Valérie - ZORGNIOTTI Arnaud - CHAUSSY Stéphan
Mme DEJEAN Anne Marie est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 23 juin 2011, le conseil municipal avait validé et l'avait autorisé à signer la convention avec la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Or, le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition impose de redéfinir les modalités de facturation aux communes, en déterminant uniquement des coûts unitaires de fonctionnement et non une facturation liée au nombre d'habitants.

De plus, la CCVH propose d'organiser des permanences du service instructeur en Mairie pour conseiller au mieux les pétitionnaires, les architectes, les promoteurs, les communes.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention pour l'instruction techniques des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **17 voix POUR – 6 ABSTENTIONS**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention pour l'instruction techniques des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols de la commune.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean Marcel JOVER.